#### FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

### c.o.s.

#### Affaire nº21

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar Président BENSLIMANE Djamel Secrétaire GUENOUCHI Chérif Membre

Oliatch (S) USHH-ARMS fixé le 28 mai 2022 à 16H00 stade FIL-FILA (pré honneur groupe Est)

∠"équipe de l'USHH s'est présenté avec un effectif réduit de (07 joueurs) la rencontre ne s'est pas déroulé aux date heure et lieu sus indiqués.

 Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe visiteuse (ARMS), étaient présent sur le lieu FIL-FILA.

## Parces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre De l'USHH avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57) et attribue le gain du match au profit du club ARMS sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire D. BEN SLIMANE

Le Président T.GUETTARI

#### FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL Lique de Football de la Wilaya de SKIKDA

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar

Président

BENSLIMANE Diamel Secrétaire

GUENOUCHI Chérif

Membre

### Cléatch (S) ABZ-NRBOA fixé le 28 mai 2022 à 15H00 stade COLLO (Honneur)

L'équipe de l'ABZ s'est présenté avec un effectif réduit de (04 joueurs) la rencontre ne s'est pas déroulé aux date heure et lieu sus indiqués.

 Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe visiteuse (NRBOA), étaient présent sur le lieu COLLO...

## Parces Motifs

La COS Jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre De l'ABZ avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57) et attribue le gain du match au profit du club NRBOA sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire D. BEN SLIMANE Le Président T.QUETTARI

#### FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

### c.o.s.

# Affaire no 23

#### Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar

Président

BENSLIMANE Diamel

Secrétaire

GUENOUCHI Chérif

Membre

# Olfatch (S) CRAC-EOK fixé le 27 mai 2022 à 15H00 stade AIN CHARCHAR (pré homneur groupe Est) (non jouée)

- Attendu que cette rencontre sus programmées ne s'est pas déroulée suite à l'absence injustifiée du club CRAC.
  - Attendu que la présence des officiels, l'équipe visiteuse (EOK), étalent présents ce jour là.
- Attendu après une attente règlementaire il a été constaté l'absence de l'équipe locale CRAC.

Parces Motifs

En application stricto-sensu des règlements généraux de la fédération algérienne de football, la COS jugeant pour le compte du bureau de la ligue, déclare match perdu par forfaits à l'encontre du club CRAC (AIN CHARCHAR) avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain de match au profit de l'EOK sur le score de trois buts à zéro.

Le Secrétaire D. BEN SLIMANE Le Président T.GUETTARI